

sommaire

DES MOYENS POUR VOS PROJETS
CONCOURS DE SCÉNARIOS CONTRE LA VIOLENCE
EN DIRECT DU CNVL...

Depuis une dizaine d'années, la vie lycéenne s'est considérablement développée dans les établissements, notamment avec la mise en place des conseils de la vie lycéenne.

À tous les échelons du système éducatif, vous disposez maintenant de représentants élus pour faire remonter vos attentes, vos propositions et vos initiatives. L'objectif de cette Lettre de la Vie Lycéenne est double : vous donner des informations utiles pour que vous puissiez être réellement des acteurs dans la vie de votre établissement ; et pour vous tenir informés des travaux menés par le ministère pour mieux vous accompagner dans votre rôle d' élu.

Destinée à l'ensemble des délégués et des élus au CVL, la Lettre de la Vie Lycéenne sera diffusée dans tous les lycées, au moins quatre fois par an.

50MF

C'est le montant annuel du fonds de la vie lycéenne qui permet de financer, dans chaque lycée, des actions de formation pour les délégués, d'expression, des animations culturelles, etc.

DES MOYENS POUR VOS PROJETS

Créé en 1991 dans le cadre du "Plan d'urgence pour les lycées", un fonds de vie lycéenne (FVL) est à la disposition des élèves pour les aider à prendre des initiatives. Une circulaire du 26 septembre 2001 précise les conditions d'utilisation de ce fonds.

COMMENT EST RÉPARTI CE FONDS ? Doté de 50 millions de francs pour l'année 2001, le FVL est entièrement réparti entre les académies. Le conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) est ensuite associé à la définition des critères de répartition entre les établissements scolaires.

QU'EST-IL POSSIBLE DE FINANCER ? Le FVL permet de financer des initiatives en matière de formation des élus lycéens ; de communication (journaux, télévision et radio lycéens) ; d'information ; de prévention des conduites à risque, d'éducation à la santé et à la citoyenneté, mais aussi de lutte contre la violence ; des animations culturelles ou éducatives...

COMMENT ÇA MARCHE ? Le CVL est obligatoirement consulté et formule des propositions sur l'utilisation du fonds. Le chef d'établissement doit informer le CVL sur le montant de l'enveloppe perçue pour l'année. Il doit également faire le bilan des dépenses de l'année passée et, le cas échéant, informer les élèves des sommes restant des années précédentes.

COMMENT FAIRE POUR UTILISER LE FVL ? Il suffit de déposer un projet avec un budget auprès des élus du CVL qui se réunira ensuite pour examiner les demandes qui lui auront été faites.

POUR CONSULTER L'INTÉGRALITÉ DE LA CIRCULAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2001 SUR LE FONDS DE VIE LYCÉENNE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VIE LYCÉENNE : www.vie-lyceenne.education.fr



CONCOURS DE SCÉNARIOS CONTRE LA VIOLENCE

QUESTIONS / RÉPONSES

Les élèves élus au Conseil national de la vie lycéenne lancent un concours national de mini-scénarios contre la violence au lycée et pour une école du respect.

"Je voudrais que mon CVL se réunisse plus souvent. Est-ce possible ?"

Le CVL doit se réunir, sur convocation du chef d'établissement, au minimum avant chaque conseil d'administration du lycée. Le CVL peut toutefois se réunir en séance extraordinaire, à la demande de la moitié des représentants lycéens ou à la demande de la conférence des délégués des élèves, sur un ordre du jour arrêté par le chef d'établissement après consultation du vice-président lycéen. Figurent obligatoirement à cet ordre du jour, les questions relevant du champ de compétence du conseil, dont l'inscription a été demandée par au moins la moitié des représentants lycéens au CVL.

Dans le cadre de la campagne "*Le respect, ça change l'école*" (www.education.fr) le ministère de l'éducation nationale soutient le concours organisé par le CNVL, en partenariat avec Phosphore.com. Le principe est simple : en 25 secondes maximum, il s'agit de délivrer, à la radio et/ou à la télévision, un message positif de mobilisation et d'action "contre la violence au lycée, pour une école du respect".

Les projets – avec indication de mise en scène sonore ou visuelle – individuels ou collectifs seront adressés dactylographiés, en français, avant le 15 janvier 2002 au ministère de l'éducation nationale*.

Les dix meilleurs scénarios seront récompensés par un jury national qui se prononcera après sélection par des jurys académiques. Certains de ces scénarios seront réalisés par des professionnels et produits par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Ils feront l'objet d'une campagne à la télévision et à la radio dans le courant de l'année 2002.

Le règlement complet du concours est disponible sur demande au 01 55 55 09 34 ou dnvl@education.gouv.fr et sur Phosphore.com, le site des 15-25 ans.

** Délégation nationale à la vie lycéenne – Bureau 208 – Ministère de l'éducation nationale, 101 rue de Grenelle - 75007 Paris.*

EN DIRECT DU CNVL...

Chaque conseil académique à la vie lycéenne est représenté par un lycéen au Conseil national de la vie lycéenne qui se réunit sous la présidence du ministre de l'éducation nationale.

"A quoi sert la carte de lycéen ?"

Créée en 1991, cette carte est une réponse aux revendications des lycéens qui souhaitent disposer d'une carte d'identité scolaire permettant notamment de contrôler l'accès aux établissements pour lutter contre les phénomènes de violence. En ce qui concerne les "avantages", ils sont variables et dépendent des décisions prises au niveau local par les propriétaires des équipements culturels ou par les collectivités. Votre carte vous permet de bénéficier de certains tarifs préférentiels. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur... Il n'y a pas de règle générale.

Comme toutes les instances de la vie lycéenne, le CNVL est désormais élu pour deux ans. Durant la première année de leur mandat les élus lycéens ont souhaité aborder les thèmes suivants : l'orientation, la gratuité, la santé et l'éducation à la sexualité, la lutte contre la violence et, bien sûr, le fonctionnement des instances de la vie lycéenne.

Près d'une soixantaine de propositions ont été formulées par vos représentants dont les trois quarts ont d'ores et déjà été mises en œuvre par le ministère de l'éducation nationale. Les autres propositions, qui nécessitent un travail un peu plus long, seront abordées d'ici la fin du mandat du CNVL.

Le bilan des propositions du CNVL est disponible en ligne sur le site internet de la vie lycéenne.

Lors de sa dernière réunion, le 6 octobre 2001, le CNVL a décidé des thèmes de travail qui seront les siens d'ici la fin de l'année scolaire : la lutte contre le racisme et les discriminations, la reconnaissance de l'engagement des délégués et une réflexion sur leur utilité, les TPE et les PPCP, les programmes / emplois du temps / rythmes scolaires, et l'information sur les aides financières dont peuvent bénéficier les lycéens (bourses, fonds sociaux).

Si vous souhaitez contacter vos représentants au CNVL sur ces sujets ou témoigner des difficultés que vous rencontrez, envoyez un mél à dnvl@education.gouv.fr

Vous aussi, posez votre question sur le site internet de la vie lycéenne.

RÉDACTION : DÉLÉGATION NATIONALE À LA VIE LYCÉENNE - MAQUETTE : DELCOM LYCÉEN-(NE)S, CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA VIE LYCÉENNE : www.vie-lyceenne.education.fr ET SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : www.education.gouv.fr.

